



UD CGT 05, 3 rue David Martin
05000 GAP
<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr>
cgt@ville-gap.fr
<https://www.facebook.com/groups/852683462172285>
06 63 59 51 26

Vos représentants du personnel CGT en CT :
Nadège SARRAZIN (Espaces Verts)
Christine MEOT (Maison des Habitants)
Nathalie DUGUE (Médiathèque)
Stéphane CHARABOT (Gestion des Déchets)
Dominique TEREZI (Centre Social des Pléiades)
Jérémy BONJOUR (Assainissement)

Comité Technique
18 mai 2021
La CGT vous informe



Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous, le compte rendu du Comité Technique qui s'est tenu le 18 mai 2021 à Gap :

Questions de la CGT :

1 – Les lignes directrices de gestion (LDG) :

A Rappel sur les accords du Comité Technique en date du 16 février 2021

- Nous rappelons aux collègues que les CAP n'existant plus, l'avancement est régi par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).
- Ainsi, il nous a bien été **reconfirmé** que **tout agent promouvable** obtiendrait un **cumul de points issu des 8 critères définis par les LDG propres à nos 3 collectivités, permettant d'établir un classement général par grade**. Les promus seraient pris dans l'ordre du classement.
- Il est bien évident que **chacun d'entre nous peut se renseigner auprès de sa direction** pour connaître son cumul de points, sa position au classement général et le nombre de promus dans son grade.

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en est l'établissement des classements généraux pour la promotion par grade et catégorie ? ⇒ **En cours de finalisation. Rencontre avec les directeurs le 25 mai.**
- Quand les représentants du personnel auront-ils accès aux classements généraux ? ⇒ **Jamais !**
- Quand aura lieu la réunion sur les avancements avec les représentants du personnel en remplacement de la CAP, comme le Président Maire l'avait proposé ? ⇒ **Ce ne sera**

qu'une réunion d'information afin de nous communiquer la liste des promus, pas de négociation !

- Quand connaîtrons-nous les promus 2020 ? ⇒ **Après le 25 mai.**
- Les promotions seront-elles rétroactives ? ⇒ **NON, soit cinq mois de perdus pour les promus et cinq mois d'économisés pour LA collectivité, c'est la faute de la crise sanitaire !**
- Les avancements d'échelons aussi ? ⇒ **OUI, ils seront rétroactifs !**
- Quand commencera la prochaine campagne des entretiens professionnels en vue des promotions 2021? ⇒ **Pas de réponse.**
- La CGT souhaite vivement que les tableaux d'évaluation pour la promotion soient intégrés à l'entretien professionnel des agents. ⇒ **Pas de réponse.**

2 – Les organigrammes :

- La collectivité s'est engagée à nous présenter lors des prochains CT, les organigrammes des services modifiés et aussi l'organigramme général des 3 collectivités.
⇒ **L'organigramme général nous a été présenté. Nous avons demandé à ce que l'intranet soit régulièrement mis à jour et accessible par le personnel.**

3- Fin des dérogations à la règle des 1607 heures annuelles :

A Rappel sur les accords du Comité Technique en date du 16 février 2021

- Il nous a été confirmé que suite à l'application de la loi (Macron) de transformation de la fonction publique de 2019, le jour du Maire et les 3 jours d'assiduité sont supprimés.
- La Cgt a proposé, dans un premier temps, de modifier le protocole d'accord sur les 35h00 en supprimant les alinéas contenant les 4 jours cités ci dessus et de négocier annuellement l'équivalent en jours de repos en fonction du calendrier de l'année. REFUS.
- Dans un second temps vos représentants ont demandé des compensations équivalentes. ACCORD ÉVENTUEL EN RÉFLEXION.

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ?, alors que plus de 400 agents ont signé la pétition « Non au vol de congés, Non au travail gratuit représentant 530 € environ par agent et par an, Non à la suppression d'emplois » ? ⇒ **Voir réponse intersyndicale envoyée aux boîtes mail professionnelles le 26 mai 2021.**

4 – Revalorisation des grilles des agents des EHPAD :

A Rappel

- La collectivité attend la parution du décret, à suivre ...

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ? ⇒ **Fait.**

5 – Demande d'augmentation de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents (Actuellement 15 € net) : Monsieur le Maire, Président nous déclare : « on l'a créée, c'est déjà bien »

A Rappel

- La participation a été obtenue lors de la grève de 2017 avec accord de révision 3 ans après. 2017 + 3 = 2021 ?? La majorité n'a toujours pas été consultée, ce sera fait lors du prochain bureau exécutif, a priori !

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ? ⇒ **Augmentation accordée 5 € net supplémentaires. Merci à LA collectivité.**

6 – Horaires décalés et pointeuse : Monsieur le Maire, Président nous déclare : « Je veux que tout soit contrôlable et contrôlé ».

A Rappel

- Sur les 2 ou 3 dispositifs qui lui ont été présentés, aucun n'a convenu semble t-il. Le maire est conscient que sa décision tarde à venir au regard des 2 services toujours en expérimentation : « La balle est dans mon camp ».
La balle est toujours dans son camp ...

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ? ⇒ **La balle est toujours dans son camp ... depuis 13 ans !**

7 – Agglo en Bus :

A Rappel

- Forme juridique définitive de ce service en 2022 : SPIC (Service Public Industriel et Commercial)

- Type de convention collective associée ?	- Transports collectifs urbains
- Impact sur le service : rémunération, organisation...	- Aucune influence sur le service, a priori !
- Situation administrative des agents titulaires de la FPT ?	- Pourront rester fonctionnaires ou demander un détachement avec un contrat de droit privé ou démissionner.
- Situation administrative des agents contractuels ?	- Cdisation après une certaine période de CDD.

- Élection éventuelle d'un CSE (Conseil Social Économique) spécifique pour l'Agglo en Bus ?	- En fonction des obligations.
- Maintien des acquis sociaux pour les agents de ce service ?	- Maintien en totalité (de ce qui reste !)

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ? ⇒ **Confirmation du SPIC au 1^{er} janvier 2022**
- Une prime de précarité sera t elle versée aux agents qui ne seraient pas reconduits en 2022 ? **Oui, uniquement pour ceux dont le contrat a commencé à partir du 01 janvier 2021.**
- Cette prime de précarité sera t elle versée à un agent qui ne désire pas reconduire son contrat en 2022 ? **La DRH se renseigne.**

8 – Parking pour les agents travaillant en centre ville :

A Rappel

- Dans l'ensemble, les agents ont pris note, sauf à minima pour les agents de la Police Municipale dont leurs horaires de travail ne sont semble t il pas compatibles avec les horaires de l'abonnement à 10 €. Peut-on modifier les horaires de l'abonnement à 10 € ?
- La question va être étudiée !

B Questions du 18 mai 2021 :

- Où en êtes vous ? ⇒ **Il n'y aura pas de modification d'horaire.**

9 Télétravail :

- Considérez vous, Monsieur Le Président, Monsieur Le Maire, **que la continuité du service public a été assurée par les agents en télétravail depuis 14 mois** ? ⇒ **OUI ! Mais...**
- Comment comptez-vous indemniser ces agents, des frais engendrés par ce mode de travail à domicile ? Pour mémoire, la MSA, la CAF... verse 2,50 € par jour de télétravail, comme le permet la publication de la Direction de l'Information Légale et Administrative du 6 mai 2021. ⇒ **Aucune indemnisation.**
- **La CGT vous informe : Télétravail, des exonérations d'impôt pour les frais professionnels engagés en 2020.**

10 Prime d'insalubrité pour les espaces verts :

- Où en êtes vous ? ⇒ **La CGT précisera sa demande lors du prochain CT.**

11 Prime pour « fonctions exercées dans quartiers prioritaires-politique de la ville » :

- A l'image de la NBI « Quartier Prioritaire Politique de la Ville » attribuée aux titulaires du centre social des Pléïades, une prime du même montant est-elle accordée aux agents contractuels travaillant dans cette structure ?

• ⇒ **NON, à travail égal, pas de salaire égal !**

LA collectivité et ses contradictions : elle met en œuvre un plan d'égalité femmes / hommes, et dans le même temps elle refuse la prime équivalente à la NBI pour les 3 femmes contractuelles du centre social sachant que les 3 hommes titulaires la perçoivent... !

D'ailleurs LA collectivité refuse d'intégrer « titulaires et contractuels » dans le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Pour toutes informations supplémentaires,
Nous sommes à votre disposition !**

Nous vous informons que la collectivité s'est de nouveau engagée

à mettre en ligne sur l'intranet les comptes rendus complets

des différents Comités Techniques passés et à venir.

10 % C'EST MAINTENANT !!!
IL Y A URGENCE A REVALORISER LES SERVICES PUBLICS

GEL DU POINT D'INDICE
UNE EXIGENCE PLUS QUE JAMAIS URGENTE

Point d'indice : **4,686 €** au 1^{er} février 2017
contre **5,379 €** s'il avait suivi l'évolution de l'inflation (hors tabac) depuis le 1^{er} janvier 2000
Perte de pouvoir d'achat : 14,8 %

Par exemple :
Pour un adjoint administratif de catégorie C : -254 € par mois
Pour un secrétaire administratif de catégorie B : -345 € par mois
Pour un attaché de catégorie A : -460 € par mois

Je vote Elections CNRACL 1^{er}/15 MARS 2021
PAR L'URGENCE A NOS COTES DE RETRAITE

**Je me syndique à la cgt :
Syndicat CGT de la ville de Gap**

Pour l'adhésion à notre syndicat, vous pouvez contacter notre trésorière : - Nathalie DUGUE (nathalie.dugue@ville-gap.fr)

 **06 63 59 51 26**

 **cgt@ville-gap.fr**



<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr/>

<https://www.facebook.com/groups/852683462172285>